

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
SALLE POLYVALENTE DE CHANES
modifié le 21 décembre 2021

Pour une bonne occupation des locaux et la sécurité de tous, il est **IMPÉRATIF** de suivre les consignes ci-après :

DÉGRADATION :

Toute dégradation, même peu importante, doit être signalée en Mairie.

BRUITS :

À partir de 22 heures, sont interdits tous les bruits intempestifs (cris et particulièrement les avertisseurs, etc.).

Le niveau de la sonorisation sera réduit dès l'heure signalée ci-dessus et durant tout le reste de la soirée (maximum 90 décibels).

EN AUCUN CAS, LA TRANQUILITÉ DU VOISINAGE NE DEVRA ÊTRE PERTURBÉE.

MISE EN ROUTE DU CHAUFFE-EAU :

Ouvrir la vanne du gaz **1** verticalement, tourner le bouton **2** sur la position rouge, appuyer sur ce bouton et attendre quelques instants, l'arrivée du gaz. Appuyer plusieurs fois sur le piezzo **3** sous le chauffe-eau, après quelques instants appuyer à nouveau sur le bouton **2**.

ARRET DU CHAUFFE-EAU :

Fermer le bouton **2**, attendre le « clic » d'arrêt, fermer la vanne du gaz **1**.

UTILISATION DU LAVE-VAISSELLE :

Voir notice sur l'appareil. Les pastilles sont fournies.

TABLES et CHAISES :

Les chaises doivent être empilées par dix et placées autour de la salle de rangement.

Les tables seront lavées, essuyées et empilées sur les chariots en prenant soin de positionner le plateau dessous.

NETTOYAGE :

Les déchets doivent être balayés correctement (bris de verres et chewing-gum) et mis dans des sacs déposés dans le conteneur placé dans la cour derrière les cuisines.

Les verres et les bouteilles en plastique doivent être déposés dans les colonnes situées vers le stade.

La cuisine, le bar, le hall et les toilettes doivent être rendus propres. La cuisine sera débarrassée et nettoyée après le passage du traiteur. Il est **INTERDIT** d'utiliser la machine à laver le sol.

Après utilisation et avant rendu des clés, les locaux **ET** les abords devront être laissés propres et en ordre (rangement tables et chaises, nettoyage, lavage des sols, extinction lumière).

Le chauffage et l'appareil de cuisson devront être coupés.

MESURES DE SECURITÉ :

Sont formellement interdits : pétards, feux d'artifices.

Tous les véhicules devront être garés sur les parkings. La rue et l'environnement proche du bâtiment seront laissés libres de toute circulation.

Il est formellement interdit d'ouvrir la porte métallique de l'armoire électrique.